

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

N° M21-

0054595
85391

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9112 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Benkhalil

Date de naissance : 07/07/69

Adresse : 135 Bd Oued Saison Les Champs, Orlfa, Casablanca

Tél. : 06 10 85 92 94 Total des frais engagés : 3 900,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DI BENNOUSSI HASSAN
OPHTALMOLOGISTE
77, RUE PRINCE MOULAY ABDELLAH
CASA, TEL. : 0522 27 51 75
0522 47 08 90

Date de consultation : 06/09/2021

Nom et prénom du malade : EL ADLOUNI HAJAR Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : améthyste

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/09/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/09/21	G	300	300	DR. M. ALI ALI OPHTALMOLOGIST 77, Rue Prince Moulay Abdallah CASA, Tél. : 0522 27 51 75 0522 47 08 90

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
08/09/21 DR. M. ALI ALI OPHTALMOLOGIST 77, Rue Prince Moulay Abdallah CASA, Tél. : 0522 27 51 75 0522 47 08 90	06/09/21					3000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement cancéreux, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENNOUNA Kamal

OPHTHALMOLOGISTE

Diplômé de La Faculté de Médecine de Montpellier

MALADIES et CHIRURGIE des YEUX

CHIRURGIE de la MYOPIE AU LASER

ANGIOGRAPHIE - LASER

06/09/2021

Casablanca Le , الدار البيضاء في

Mademoiselle EL ADLOUNI Hajar

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

VERRES DE LOIN ANTIREFLETS

Oeil Droit : (0° -1,25) -1,75

Oeil Gauche : (150° -1,75) -1,75

Dr BENNOUNA Kamal
OPHTHALMOLOGISTE
17, Rue Prince M. Abdellah
Tél: 0522 27 51 75 / 05 22 47 11

LUNETTE ISLAM
24, Rue des Anglais
Casablanca

77 زنقة الأمير مولاي عبد الله (زاوية شارع للاياقوت) - الدار البيضاء
77, Rue Prince Moulay Abdellah (Angle Bd. Lalla Yacout) - Casablanca



05 22 27 51 75
05 22 47 08 90



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais bhira JADIDA

Casablanca

RC Casa:264242 - Patente : 30011275

1€, 0022128450000000

WP:33610708

Facture N°: 003089

Casablanca, le 08/09/2021

M. EL ADLOUNI HAJAR Doit

Monture des Verres	Vision de toi	Vision de Prés	Doubles Foyers	Varilux
ORGAR	407			
ORGAR	407	✓	✓	✓
Monture		Plastique		1000
V.L : - OD	-1.25 (-1.25 à 0°)			1300
- OG	-1.75 (-1.75 à 150°)			1300
V.L : - OD				
- OG				
ADD./...				
TOTAL				3600

Arrêtée la présente facture à la somme de

3500000000000000

Cent DH